

# Ethos étend son action au troisième pilier

*Votes d'actionnaires: coopération avec les fonds Raiffeisen.*  
.....

PIOTR KACZOR  
ZURICH

Le groupe Raiffeisen et la fondation Ethos coopéreront désormais dans le domaine des produits d'investissements du groupe bancaire coopératif. L'accord dévoilé mercredi par les deux sociétés stipule en effet que les droits de vote des fonds actionnaires seront exercés selon les recommandations d'Ethos pour les actions suisses. Pour Dominique Biedermann, le directeur de la fondation genevoise, «cet accord aura notamment pour effet de renforcer le poids d'Ethos dans le dialogue que mène la fondation avec les entreprises». Dans le cadre de son combat pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées. Car l'objectif est bel et bien de renforcer ce dialogue. Le fonds Raiffeisen Pension Invest Futura 50 (190,3 millions de francs sous gestion) sera le premier produit d'investissement de Raiffeisen à appliquer les directives d'Ethos. Les investisseurs bénéficient ainsi de l'expertise de la fondation genevoise pour l'exercice des droits d'actionnaires tout en continuant

de profiter des analyses la société de rating INRate en matière de recherche sur le développement durable. INRate qui œuvre d'ailleurs aussi en tant que conseiller d'Ethos dans les analyses en la matière.

«Par ce biais, les détenteurs de parts pourront savoir selon quels critères le fonds assume sa responsabilité en tant qu'actionnaire des sociétés dans lesquels il est investi. Les investisseurs orientés sur les placements durables seront ainsi assurés que les droits des actionnaires seront exercés de manière active» explique Raiffeisen. Cet accord marque en outre le premier pas de la fondation Ethos dans le domaine de la prévoyance individuelle du troisième pilier. Ethos regroupe en effet déjà quelque 80 caisses de pension dans le deuxième pilier.

La portée de cet accord devrait d'ailleurs s'étendre à d'autres fonds Raiffeisen, ainsi que le souligne Adrian Töngi, responsable Produits & Coopération auprès de Raiffeisen Suisse. Quant aux avoirs gérés par les fonds de développement durable Futura, ils se montent à plus de 1 milliard de francs (1093,4 millions), soit quelque 15% des fonds Raiffeisen (7,5 milliards de francs à fin septembre 2009). Ces derniers sont gérés par la Banque Vontobel mais les fonds de cette dernière ne sont pas concernés par cet accord.

Un des points clés sur lequel les actionnaires seront amenés à se prononcer plus fréquemment à l'avenir - dans le cadre de votes facultatifs - concerne la rémunération des instances dirigeantes des sociétés. Or le mois dernier, Ethos et huit caisses de pension suisses ont déposé une résolution d'actionnaires «Say on Pay» auprès des trois grands groupes Holcim, Swiss Re et Zurich FS, ainsi que, pour la deuxième fois, auprès de Novartis, dans le but de demander que les actionnaires puissent voter sur le rapport de rémunération de ces sociétés. Il s'agit là des plus grandes sociétés de l'indice SMI à ne pas conférer aux actionnaires de droits en matière de rémunération. Et cette résolution demandait le vote consultatif du rapport de rémunération des instances dirigeantes. De telles résolutions avaient déjà été déposées l'an dernier auprès de cinq grandes capitalisations suisses. A la suite de cette initiative, les conseils d'administration d'ABB, Credit Suisse Group, Nestlé et UBS avaient accepté de soumettre leur rapport de rémunération au vote consultatif des assemblées générales, ce qui avait permis à Ethos de retirer la résolution. Seule Novartis avait refusé d'entrer en matière (mais 31% des votants avaient soutenu la résolution).■